

ANNEXE 1

Le barème applicable en accueil collectif et micro crèche

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023

Nombre d'enfants	Taux de participation familiale Accueil collectif et micro-crèche
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
4 enfants	0,0310%
5 enfants	0,0310%
6 enfants	0,0310%
7 enfants	0,0310%
8 enfants	0,0206%
9 enfants	0,0206%
10 enfants	0,0206%

❖ Les montants plancher et plafond 2023:

- Ressources mensuelles plancher : 754.16€
- Ressources mensuelles plafond : 6000 €